



## CONSEIL SYNDICAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

**Séance du 14 mars 2018 à 20 heures 30 minutes  
Salle Notre Temps, 61150 ÉCOUCHÉ-LES-VALLÉES**

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars à vingt heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Ecouché-les-Vallées, salle Notre Temps, sous la présidence de M. PITEL Patrick, Président.

### **Présents :**

M. BERRIER Daniel, M. BISSON Jean-Marie, M. CORREYEUR Patrick, Mme DIVAY Christiane, M. LEGER Louis, M. LOUIS Christophe, Mme MAZURE Jocelyne, M. MELOT Michel, M. PICOT Jean-Kléber, M. PITEL Patrick, M. ROCTON Alain, M. RUPPERT Roger, M. TABESSE Michel

### **Procuration(s) :**

M. AUBERT Michel donne pouvoir à M. PICOT Jean-Kléber, M. LERAT Michel donne pouvoir à M. LEGER Louis, M. MIETTE Daniel donne pouvoir à M. CORREYEUR Patrick

### **Absent(s) :**

M. CLAEYS Patrick, Mme GUYOT Jeanine, M. HUREL Thierry

### **Excusé(s) :**

M. AUBERT Michel, M. BRIERE André, M. COUPRIT Pierre, M. GARNIER Philippe, M. GRANDSIRE Gérard, M. LERAT Michel, M. MIETTE Daniel

**Etaient également présents :** Mme Amélie RAK, Technicienne de rivière ; Mme Pascale LEFRANÇOIS, Secrétaire ; Mme Valérie CHESNEL, M. Patrice LEDUC et M. Guy PAPILLON, Invités.

**Secrétaire de séance :** Mme DIVAY Christiane

**Président de séance :** M. PITEL Patrick

Monsieur Patrick PITEL, Président, ouvre la séance à 20h30.

Monsieur PITEL procède à l'appel. 13 délégués titulaires ou suppléants sont présents. Le quorum est atteint.

### **1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 4 octobre 2017**

Aucune remarque concernant le compte-rendu du conseil syndical du 4 octobre 2017 n'est formulée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **2 - Financement FEADER / Région Normandie (délibération 2018-01)**

Monsieur le Président rappelle que la région Normandie et l'Union Européenne, au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), financent les postes de techniciens de rivière à hauteur de 30 % des dépenses. Parmi les documents justificatifs du dossier de demande de subvention, la région Normandie demande une délibération du Conseil Syndical autorisant le Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de la région Normandie et de l'Union Européenne. Il est donc proposé au Comité Syndical de délibérer en ce sens.

**Après délibération**, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président, pour la durée du mandat, à solliciter des subventions auprès de la Région et de l'Union Européenne, au titre du FEADER.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à l'aide financière sollicitée.

*M. PICOT demande si la Région Normandie a versé l'arriéré de subventions pour les postes. Mme RAK répond que la subvention 2015 a été versée en début d'année 2018 mais qu'il n'y a pas de garantie de la Région concernant le versement des subventions 2016 et 2017 en 2018.*

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **3 - Indemnité de conseil du comptable public (délibération 2018-02)**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services de l'Etat,

**Vu** l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil au comptable de la DGFIP,

**Considérant** le départ en retraite de Monsieur Michel NICLOUX ,

**Considérant** l'intérim assuré par Monsieur Evariste PAYRAMAURE dans l'attente de la nomination d'un nouveau trésorier,

**Après délibération**, le Comité Syndical :

- **DECIDE** de demander le concours du comptable du trésor pour assurer les prestations de conseil.
- **ACCORDE**, à compter du 1er juillet 2017 pour la durée de l'intérim, l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Monsieur Evariste PAYRAMAURE.
- **DIT** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

- **ACCORDE**, à compter du 1er juillet 2017 pour la durée de l'intérim, l'indemnité de confection budgétaire à Monsieur Evariste PAYRAMAURE.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **4 - Débat d'Orientation Budgétaire (délibération 2018-03)**

**Vu** la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**Vu** les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les Etablissements de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et qu'il doit s'exécuter dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget primitif.

**Considérant** que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget et que la collectivité territoriale est tenue de transmettre à l'autorité préfectorale une délibération attestant que cette formalité a été accomplie ;

**Considérant** que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2018, mais également d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

**Après délibération**, le Conseil Syndical :

- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2018 du Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents, après avis et proposition du bureau du syndicat.

*M. RUPPERT évoque la possibilité de mettre les subventions notifiées et non perçues en restes à réaliser afin de compenser une partie du déficit de fonctionnement 2017.*

*M. RUPPERT rappelle qu'il est possible de solliciter le FCTVA sur certains frais de fonctionnement. Mme RAK répond que les travaux du Syndicat ne sont pas éligibles au FCTVA (seules les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie pouvant être concernées).*

*Concernant l'augmentation des participations des collectivités membres, Mme DIVAY regrette que les collectivités doivent payer davantage car la Région a du retard dans le versement des subventions.*

*M. RUPPERT remarque que la CDC Argentan Intercom n'a pas été prévenue de l'augmentation des participations. M. PICOT répond que les collectivités ont bien reçu le tableau des participations 2018. M. RUPPERT souhaite que les participations des collectivités membres soient diminuées à l'avenir quand les arriérés de subventions auront été perçus. Mme RAK répond que cela risque d'être difficile car, outre le problème de subventions, le Syndicat n'a plus de réserve financière.*

*Mesdames CHESNEL et DIVAY souhaitent que des crédits puissent être transférés de la section d'investissement à la section de fonctionnement comme cela a été fait en 2014. Mme RAK répond que cette procédure est exceptionnelle. Une demande en ce sens va être formulée auprès du Trésorier.*

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **5 - Point sur les travaux**

**L'année 2 du programme de restauration de l'Orne et ses affluents** s'est terminée durant l'été 2018.

Le SyMOA est intervenu pendant cette phase de travaux sur l'aval de l'Udon (du lieu-dit TROUSSEL à la confluence avec l'Orne) et sur l'aval de la Cance (de Boucé à la confluence avec l'Orne). L'entreprise PROVERT, en charge des différents lots de ce marché à réaliser les travaux suivants :

- 10 passages à gué,
- 17 abreuvoirs (descentes aménagées, pompes de praires & bacs),
- 2 passerelles bétail et
- 7 kms de clôture (barbelé & fil électrique)

L'entreprise est également intervenue sur 57 kms de berges pour la restauration de la végétation (retrait d'encombres et abattages sélectifs).

**L'année 3 du programme de restauration de l'Orne et ses affluents** a débuté en octobre 2017. Seront restaurés pendant cette phase de travaux le bassin du Gué Blandin, le Gosu, le ruisseau des Landelles ainsi que le Val Renard. A ce jour, l'entreprise à quasiment terminé les travaux de restauration de la ripisylve sur le ruisseau des Landelles et attaque la mise en place des aménagements (clôtures, abreuvoirs et aménagements de points de franchissement).

## **6 - Questions diverses**

Madame CHESNEL demande quelle est la proportion de riverains qui acceptent les travaux du Syndicat. Mme RAK répond que cette proportion est globalement satisfaisante. Des informations plus précises seront données à ce sujet lors du prochain Comité Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Patrick PITEL, Président, clôture la séance à 21h30